

Table des matières.

1^{re} affaire.

1. Mémoire pour le 5 ^e Dessire appellant = Contre le 5 ^e Geneix intimé	129
2. Consultation pour 5 ^e Dessire	43
3. Mot pour 5 ^e Dessire = Contre 5 ^e Geneix	53
4. justification du jugement de première instance	89
5. Résumé pour Dessire	103
6. Précis en réponse pour Geneix	73
7. Consultation en faveur du jugement	129
8. Encore quelques mots pour le 5 ^e Geneix	137
9. Courte réponse aux derniers mots questions.	

L'erreur, dans une inscription en amortissement, de la date de la 1^{re} inscription, la vice-telle ?

L'erreur dans la désignation de la situation des biens hypothéqués vice-telle l'inscription ?

Le 1^{er} vendeur conserve-t-il son privilège contre un tiers-acquéreur, indépendamment de toute inscription, malgré la transcription de la vente faite à ce dernier ?

peut-on mettre à exécution un titre sur les immeubles appartenant ou ayant appartenu à un militaire.

2^o

1. Précis sur délibéré pour le corps commun des habitants de chappe intimés contre Jean Baptiste Chamflour et autres appelants; en présence des héritiers Artaud de Viry, intimés	141
2. Observations en réponse pour Monsieur Jean Baptiste Chamflour la dame Chamflour, le 5 ^e de Chaillev, son épouse, la dame veuve Lamwathelle, et la dame veuve Chabert appelants et intervenants. Contre le corps commun des habitants de chappe intimés	163

Question.

Le créancier d'une rente peut-il demander la résolution du contrat, contre un tiers-détenteur, qui n'a pas été chargé du paiement par son acquisition et a grevé la hypothèque ?

Le tiers détenteur qui a fait transcrire n'est tenu que du paiement du prix de la vente envers les créanciers de son vendeur ?

une 2^e hypothèque a-t-elle pu être transférée en une action personnelle ?

L'action hypothécaire introduite par l'ancien droit, est-elle soumise pour le Code ?

3^{es}

1. Précis pour les héritiers de Roniat = Contre Chassaigue Dubost 193
2. Précis pour les héritiers Chassaigue Dubost 217

Question.

une institution contractuelle faite d'une condition, (celle de renoncer par l'institué à tous droits dans les successions de ses père et mère), doit-elle être exécutée ?

le donataire, après avoir accepté l'institution, peut-il refuser de remplir la condition, quoiqu'il prétende l'accomplir tout l'effet de l'institution ?
cette condition est-elle contraire aux lois et aux bonnes mœurs ?

6^{es}

1. Mémoire à consulter, suivi de consultation pour dame Françoise Debar et le sieur Jean Michel Pailleur son mari, la 2^e Dame héritière de défunt Gilbert pastier prêtre. Contre les prétendants droit à la succession de Gilbert pastier 241.
2. Mémoire pour 5^e Alexandre Muregon et Denise Soucharo sa femme propriétaires demeurants à Vendat, Appelants. Contre le 5^e François pastier demeurant à Leumont ferrand intimé. Et contre le sieur et 3^e Pailleur demeurants à Riom Appelants... 259

Question

1^o le rappel à succession, stipulé par contrat de mariage, sous l'empire de la coutume du Bourbonnais, a-t-il l'effet d'une institution contractuelle irrévocable ; ou au contraire peut-il être ~~révoqué~~ ^{annulé} par une résiliation entre vifs ou testamentaire fait par l'auteur de la disposition ?
ou d'autres termes :

1^{er} le Rappel (en coutume du Bourbonnais) par représentation du père ou de la mère du Rappelé, empêche-t-il celui qui a fait ce Rappel, d'en faire un ou plusieurs autres au profit des parents d'une autre branche de parents ?

2^o le Rappel ne joint les appelés que de la portion qu'auraient dû recueillir les personnes qu'ils représentent ?

3^o la charge d'apporter leurs parts et portions, imposée aux appelés, peut-elle être évacuée par l'auteur du Rappel, de telle sorte que s'il ne dispose pas (en faisant cette évacuation) des portions des apiciés, ces portions tombent dans la succession ab intestat, et que s'il en dispose, même en faveur des mêmes personnes, celles-ci doivent fauter les recueillir ?

82
Mémorial pour le sieur Doucet inspecteur des contributions Directes
Demandeur en opposition
Contre l'administration de l'enregistrement et des Domaines. 311

Question.

La Régie a-t-elle la faculté de réclamer le droit d'enregistrement sur un acte sous seing privé, ou de celui qui le soumet à l'enregistrement pour bon service, après avoir même commencé à en faire usage, ou de celui qu'elle s'imagine devoir le supporter?

Le triple droit, est-il dû pour l'enregistrement d'une contreléttre de 22 Deniers au 1, dont la date est certaine?

83

Mémorial suivi de conclusions motivées pour sieur Arragonès Laval
Demandeur.
Contre les administrateurs des hospices de Clermont. 327

Question

1° la séparation des patrimoines peut-elle être faite d'office par le juge commissaire à Lorient, ou doit-elle être expressément demandée par le créancier.

2° la séparation du patrimoine peut-elle être accordée aux créanciers qui ont accepté l'héritier du défunt pour débiteur?

3° les notaires Recevant l'acte de Ratification ou titre nouvel d'une créance, peuvent-ils en même temps l'accepter pour le créancier absent, et celui-ci n'est-il présumé l'avoir accepté lui-même en prenant une inscription en vertu de cet acte, en faisant notifier un commandement au débiteur, et acquiesçant à sa collocation, lorsqu'en vertu de cet acte, les administrateurs auraient-ils excédé leur pouvoir en faisant une nouvelle acceptation? y a-t-il, dans le cas, novation?

84

Précis pour Claudeusse Appelant
Contre Jean Valat et encore contre le S^r Dieudonné Fleysac aussi intimé. 351

Question.

1° Le voisin qui s'est interdit la faculté de bâtir, et de faire construire dans sa cour, de manière que l'autre voisin ne puisse dans aucun temps être privé des jours et vue qu'il a sur cette cour, a-t-il pu au préjudice de cette convention, faire construire un bâtiment dans cette même cour, qui gêne les jours et la vue?

2° Qu'entend-on par vue d'aspect et de prospect?

1. Mémoire pour les S^{rs} Dominique Saurcal, D^elle Magdeleine Saurcal, dame Jacqueline Saurcal et autres intimés
Contre S^r Jean Henri Saurcal Desissart. 373
2. Mémoire en réponse pour Henri Desissart. 399
- Question.

L'approbation d'un testament est-elle pour cause de préteritum, susceptible à l'attaquer ensuite?

La déclaration de la part de l'enfant préterit, qu'il refuse la pleine et entière exécution du testament de son père, fait déchéance de toutes dispositions contenues dans le testament, et quelle, si besoin est, la suspension de toutes choses quelconques équivalant elle à une approbation expresse?

quel délai l'enfant préterit avait-il pour se pourvoir contre cette déclaration? devait-il agir dans le délai ou dans le triple ans? //

1. Exposé pour Sieur Aubier Lamonthéile Demandeur. 455
- Contre les S^{rs} et D^{es} de St. Maude Défendeurs.
2. Mémoire pour les S^{rs} et D^{es} de St. Maude. 497
3. Réponse de S^r Aubier Lamonthéile. 537
4. Jugement du tribunal de première instance. 573
5. Consultation sur ce jugement en faveur de Lamonthéile. 585
6. Résumé pour Sieur Aubier Lamonthéile, intimé
Contre les S^{rs} et D^{es} de St. Maude et la D^e Chamflour Neuve
Lamonthéile appelante. 629
7. Mémoire à consulter et consultation pour S^r Aubier Lamonthéile
sur son pouvoir contre l'arrêt. 629

Questions.

1^{re} le mandat se présume-t-il, au lieu, ou, ne peut-il se former que par l'acceptation

2^{de} en fait résulte-t-il de la correspondance établie entre la dame de St. Maude et Aubier, souffre, inique, qu'elle ait été constituée, par lui, mandataire, à l'effet d'acquiescer, pour lui, ses biens confisqués?

3^{de} cette dame est-elle devenue adjudicataire des biens de son frère, propres morts, pour les transmettre à lui et à ses enfants, malgré les dangers liés aux quels elle s'exposait?

4^{de} la disposition faite par elle de la pleine propriété des domaines de son père, au profit de son neveu Louis Aubier, par son contrat de mariage, ne doit-elle pas être réputée, lorsqu'elle consent à abdiquer tous ses droits dans ses autres biens et dans les droits héréditaires sur la succession de son père et de son frère, en vertu d'une résolution airéement à Lyon?

Mémoire pour dame Boyer-Dumontel, épouse séparée de
biens du sieur Citerne, appelant
Contre Antoine Blatin intimé.

679

Question.

L'effemme séparée de biens peut-elle, sans autorisation, obliger
son mobilier et ses revenus, quoique tous ses biens soient dotés?

L'obligation est-elle valable si elle a été contractée pour l'acquisition
d'une dette du mari?

11²

Consultation pour la dame Dechenfranchet d'ayot, appt^e
= l. les 7^{es} et dame Dechamp.

201.

La dame d'ayot ayant acquis, du s^r Dechamp, le 11 août 1811, par acte
notarié, la terre de Esloz, éprouve-t-elle juste sujet de crainte incertain, par
l'existence d'une vente pour signatures privées, consentie le 17 août 1807, ayant
date certaine, par le vendeur, à son fils aîné, décidé en laissant des enfants mineurs?
est-elle fondée à refuser le paiement du prix jusqu'à ce que la 1^{re} vente, qui en
avait représenté comme un simple projet, aura été déclarée nulle par un
jugement rendu entre toutes les parties intéressées?

12²
Observation pour m^{re} Boyer-Dumontel; = { contre les héritiers de solignat
et de Serpouge.
et m^{re} Dechenfranchet. — } 13.

Si l'écrit contesté par la nature d'un chemin; quel est le caractère
chemin public ou vicinal, et, par les autres, chemins d'exploitation; que les 1^{ers}
en réclament le rétablissement comme ayant été supprimé par un des propriétaires
riverains, tendant à établir, d'après la question de propriété, qu'il n'y a
disposé que de sa chose; en ce cas, l'autorité administrative est-elle incompétente?
n'est-ce pas aux tribunaux ordinaires qu'il appartient de statuer?

13²

Mémoire pour les habitants d'Enveret demandeurs en cassation, l. = la Haute de Riom. 201.

Questions

1^{re} Une demande en revendication et partage de biens communaux dans l'intérêt d'une
commune est-elle de la compétence des tribunaux?

2^o Les juges d'une commune qui a un procès, doivent-ils s'abstenir de connaître de la
cause, comme étant partie intéressée, en leur qualité d'habitants?

3^o Comment doit-on entendre la disposition de la loi du 28 prairiel an 4, qui prohibe
toute action relative au partage de biens communaux?

4^o Une longue possession peut-elle éprouver prescription sur un objet indivis et commun?

5^o Est-il nécessaire pour former une demande en revendication de biens communaux postérieurement à la loi du
9 ventose an 12, que le demandeur justifie de possession ou de litige au 4 avant 1789?

6^o De quelle époque doit courir la restitution de fruits, en matière de revendication
de biens communaux?

7^o Et qui la copie de l'assignation à une commune, doit-elle être saisie, en
l'absence du maire?